

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 juin 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20250603

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Budget rectificatif n°1 - 2025

Article 1-

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 227 ETPT sous plafond et 401 ETPT hors plafond (total 1 628 ETPT)
- - 5 472 615 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 006 176 € en personnel
 - 1 048 209 € en fonctionnement
 - - 7 527 000 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à
182 525 119 €.

- 514 642 € de crédits de paiement dont :
 - 1 006 176 € en personnel
 - 1 048 209 € en fonctionnement
 - -1 539 743 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à
188 004 308 €.

- + 2 277 014 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 168 438 717 €

- + 1 762 372 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 19 565 591 €.

Article 2-

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP – UGA, SACD compris :

- 3 065 206 € de trésorerie (soit une variation de 14 199 513 € par rapport au Budget Initial 2025)
- 4 127 263 € de résultat patrimonial (soit une variation de 1 423 331 € par rapport au Budget Initial 2025)
- 578 147 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de + 1 930 782 € par rapport au Budget Initial 2025)
- 4 379 781 € de fonds de roulement (soit une variation de 1 472 759 € par rapport au Budget Initial 2025)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

*Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 4
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 1
Total des suffrages exprimés : 25*

*Nombre de voix défavorables : 8
Nombre de voix favorables : 17*

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.